



**Monsieur Bruno Le Maire**  
**Ministre**

Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance  
139, rue de Bercy  
75012 Paris

*Périgueux, le 23 mars 2021*

**MARIE-CLAUDE**  
**VARAILLAS**

---

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE

*VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE*

*MEMBRE DE LA DELEGATION AU  
DROIT DES FEMMES*

---

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE

*CANTON ISLE MANOIRE*

Monsieur le Ministre,

Dans le contexte de crise sanitaire qui frappe notre pays, je suis particulièrement attentive à la situation des acteurs économiques primordiaux dans nos territoires ruraux et particulièrement en Dordogne, durement frappés par les conséquences de l'épidémie de COVID-19 et qui seront demain aux premiers plans pour assurer la reprise de l'économie locale.

L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de la Dordogne a souhaité m'alerter sur la situation de ses professionnels confrontée à un arrêt de leur activité depuis plus de six mois et en sous-activités durant les cinq autres mois. En effet, comme des milliers d'autres PME ils devront s'acquitter en avril prochain du paiement de la contribution à l'audiovisuel public pour 2021.

Cette charge, dont ils avaient dû s'acquitter en 2020, représente une part importante de leur budget et cette année peu sont en capacité de la payer. Cette contribution leur semble particulièrement injuste cette année puisque leurs établissements sont soit fermés soit en activité extrêmement réduite.

Ainsi, à la lumière de ces éléments et de l'urgence économique qui frappe nos artisans, je souhaiterais que vous puissiez étudier la situation des entreprises de l'hôtellerie, restauration et loisirs nocturnes avec une attention particulière et annuler à titre exceptionnel la perception de leur contribution à l'audiovisuel public 2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

**Marie-Claude VARAILLAS**